

## Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante pour l'établissement du constat établi à l'occasion de la vente d'un immeuble bâti

Articles R.1334-29-7, R.1334-14, R.1334-15 et 16, R.1334-20 et 21 du Code de la Santé Publique (introduits par le Décret n°2011-629 du 3 juin 2011) ; Arrêtés du 12 décembre 2012 ;

A INFORMATIONS GENERALES	
<b>A.1 DESIGNATION DU BATIMENT</b>	
Nature du bâtiment : <b>Maison individuelle</b>	Escalier : <b>Sans objet</b>
Cat. du bâtiment : <b>Habitation (Maisons individuelles)</b>	Bâtiment : <b>Sans objet</b>
Nombre de Locaux : <b>4</b>	Porte : <b>Sans objet</b>
Etage : <b>Sans objet</b>	
Numéro de Lot : <b>NC</b>	Propriété de: <b>HABITAT DE LA VIENNE</b>
Référence Cadastrale : <b>CP640</b>	<b>33 rue du Planty BP27</b>
Date du Permis de Construire : <b>Antérieur au 1 juillet 1997</b>	<b>86180 BUXEROLLES</b>
Adresse : <b>3 cité de Lusigny</b> <b>86350 USSON-DU-POITOU</b>	
<b>A.2 DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE</b>	
Nom : <b>HABITAT DE LA VIENNE</b>	Documents fournis : <b>Néant</b>
Adresse : <b>33 rue du Planty BP27</b> <b>86180 BUXEROLLES</b>	
Qualité : <b>Bailleur social</b>	Moyens mis à disposition : <b>Néant</b>
<b>A.3 EXECUTION DE LA MISSION</b>	
<b>Rapport N° : 120289 HABITAT DE LA VIENNE A</b>	Date d'émission du rapport : <b>18/04/2025</b>
<b>Le repérage a été réalisé le : 18/04/2025</b>	Accompagnateur : <b>Aucun</b>
Par : <b>LEBRAULT Cyril</b>	Laboratoire d'Analyses : <b>Agence ITGA St Grégoire Bât K</b>
N° certificat de qualification : <b>12-208</b>	Adresse laboratoire : <b>Parc d'affaires - Bât. K Espace Performance 35768 SAINT-GRÉGOIRE CEDEX</b>
Date d'obtention : <b>21/06/2022</b>	Numéro d'accréditation : <b>1-5970</b>
Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : <b>ABCIDIA CERTIFICATION</b>	Organisme d'assurance professionnelle : <b>AXA FRANCE IARD</b>
<b>4 route de la Noue</b>	Adresse assurance : <b>313, Terrasses de l'Arche 92727 NANTERRE CEDEX</b>
<b>91190 GIF-SUR-YVETTE</b>	N° de contrat d'assurance : <b>10592956604</b>
Date de commande : <b>11/04/2025</b>	Date de validité : <b>31/12/2025</b>
<b>B CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR</b>	
Signature et Cachet de l'entreprise	<b>Date d'établissement du rapport : 18/04/2025</b>
	<b>Fait à POITIERS</b>
	<b>Cabinet : Diag Habitat</b>
	<b>Nom du diagnostiqueur : LEBRAULT Cyril</b>

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.

120289 HABITAT DE LA VIENNE A 1/15

SARL au capital de 15 000 € | RCS 493 016 257 | NAF 7120 B

contact@diag-habitat.com | www.groupediaghabitat.com

**Royan**  
1 Bd Baillet  
17200 ROYAN  
05 46 08 36 10

**Poitiers**  
30 Bd Solférino  
86000 POITIERS  
05 49 11 16 90

**Tours**  
90 bis rue Edouard Vaillant  
37000 TOURS  
02 47 44 41 88

**Bordeaux**  
152 rue Mondenard  
33000 BORDEAUX  
05 57 59 17 29

**Nantes**  
7 rue du 3ème Dragon  
44000 NANTES  
02 40 35 74 84

**Limoges**  
37 rue Barthélemy Thimonnier  
87280 LIMOGES  
05 19 08 02 45

**C SOMMAIRE**

<b>INFORMATIONS GENERALES.....</b>	<b>1</b>
DESIGNATION DU BATIMENT .....	1
DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE.....	1
EXECUTION DE LA MISSION .....	1
<b>CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR.....</b>	<b>1</b>
<b>SOMMAIRE .....</b>	<b>2</b>
<b>CONCLUSION(S) .....</b>	<b>3</b>
LISTE DES LOCAUX NON VISITES ET JUSTIFICATION.....	3
LISTE DES ELEMENTS NON INSPECTES ET JUSTIFICATION.....	3
<b>PROGRAMME DE REPERAGE .....</b>	<b>4</b>
LISTE A DE L'ANNEXE 13-9 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE (ART R.1334-20).....	4
LISTE B DE L'ANNEXE 13-9 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE (ART R.1334-21).....	4
<b>CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE .....</b>	<b>5</b>
<b>RAPPORTS PRECEDENTS .....</b>	<b>5</b>
.....	5
<b>RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE .....</b>	<b>6</b>
LISTE DES PIECES VISITEES/NON VISITEES ET JUSTIFICATION .....	6
DESCRIPTION DES REVETEMENTS EN PLACE AU JOUR DE LA VISITE .....	7
LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, SUR DECISION DE L'OPERATEUR.....	9
LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, APRES ANALYSE .....	9
LA LISTE DES MATERIAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE, MAIS N'EN CONTENANT PAS.....	9
RESULTATS HORS CHAMP D'INVESTIGATION (MATERIAUX NON VISES PAR LA LISTE A OU LA LISTE B DE L'ANNEXE 13/9 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE).....	9
COMMENTAIRES .....	10
<b>ELEMENTS D'INFORMATION .....</b>	<b>10</b>
<b>ANNEXE 1 – FICHE D'IDENTIFICATION ET DE COTATION .....</b>	<b>11</b>
<b>ANNEXE 2 – CROQUIS.....</b>	<b>14</b>
<b>ANNEXE 3 – ZONES PRESENTANT DES SIMILITUDES D'OUVRAGES .....</b>	<b>15</b>

**D CONCLUSION(S)**

**Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante**

**Liste des locaux non visités et justification**

Aucun

**Liste des éléments non inspectés et justification**

Aucun

## E PROGRAMME DE REPERAGE

La mission porte sur le repérage de l'amiante dans les éléments suivants (liste A et liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique) :

### Liste A de l'annexe 13-9 du code de la santé publique (Art R.1334-20)

COMPOSANT À SONDER OU À VÉRIFIER
Flocages
Calorifugeages
Faux plafonds

L'opérateur communiquera au préfet les rapports de repérage de certains établissements dans lesquels il a identifié des matériaux de la liste A contenant de l'amiante dégradés, qui nécessitent des travaux de retrait ou confinement ou une surveillance périodique avec mesure d'empoussièrément. Cette disposition a pour objectif de mettre à la disposition des préfets toutes les informations utiles pour suivre ces travaux à venir et le respect des délais. Parallèlement, le propriétaire transmettra au préfet un calendrier de travaux et une information sur les mesures conservatoires mises en œuvre dans l'attente des travaux. Ces transmissions doivent également permettre au préfet d'être en capacité de répondre aux cas d'urgence (L.1334-16)

### Liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique ( Art R.1334-21)

COMPOSANT DE LA CONSTRUCTION	PARTIE DU COMPOSANT À VÉRIFIER OU À SONDER
<b>1. Parois verticales intérieures</b>	
Murs et cloisons « en dur » et poteaux (périphériques et intérieurs). Cloisons (légères et préfabriquées), gaines et coffres.	Enduits projetés, revêtements durs (plaques menuiserie, amiante-ciment) et entourages de poteaux (carton, amiante-ciment, matériau sandwich, carton + plâtre), coffrage perdu. Enduits projetés, panneaux de cloisons.
<b>2. Planchers et plafonds</b>	
Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres. Planchers.	Enduits projetés, panneaux collés ou vissés. Dalles de sol
<b>3. Conduits, canalisations et équipements intérieurs</b>	
Conduits de fluides (air, eau, autres fluides...) Clapets/volets coupe-feu Portes coupe-feu. Vide-ordures.	Conduits, enveloppes de calorifuges. Clapets, volets, rebouchage. Joints (tresses, bandes). Conduits.
<b>4. Eléments extérieurs</b>	
Toitures. Bardages et façades légères. Conduits en toiture et façade.	Plaques, ardoises, accessoires de couverture (composites, fibres-ciment), bardeaux bitumineux. Plaques, ardoises, panneaux (composites, fibres-ciment). Conduits en amiante-ciment : eaux pluviales, eaux usées, conduits de fumée.

## F CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE

Date du repérage : 18/04/2025

Le repérage a pour objectif une recherche et un constat de la présence de matériaux ou produits contenant de l'amiante selon la liste citée au programme de repérage.

Conditions spécifiques du repérage :

Ce repérage est limité aux matériaux accessibles sans travaux destructifs c'est-à-dire n'entraînant pas de réparation, remise en état ou ajout de matériau ou ne faisant pas perdre sa fonction au matériau.

En conséquence, les revêtements et doublages (des plafonds, murs, sols ou conduits) qui pourraient recouvrir des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante ne peuvent pas être déposés ou détruits.

Procédures de prélèvement :

Les prélèvements sur des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante sont réalisés en vertu des dispositions du Code du Travail.

Le matériel de prélèvement est adapté à l'opération à réaliser afin de générer le minimum de poussières. Dans le cas où une émission de poussières est prévisible, le matériau ou produit est mouillé à l'eau à l'endroit du prélèvement (sauf risque électrique) et, si nécessaire, une protection est mise en place au sol ; de même, le point de prélèvement est stabilisé après l'opération (pulvérisation de vernis ou de laque, par exemple).

Pour chaque prélèvement, des outils propres et des gants à usage unique sont utilisés afin d'éliminer tout risque de contamination croisée. Dans tous les cas, les équipements de protection individuelle sont à usage unique.

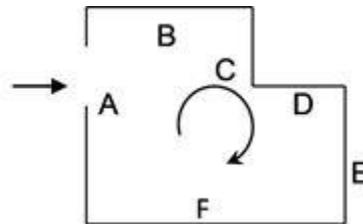
L'accès à la zone à risque (sphère de 1 à 2 mètres autour du point de prélèvement) est interdit pendant l'opération. Si l'accompagnateur doit s'y tenir, il porte les mêmes équipements de protection individuelle que l'opérateur de repérage.

L'échantillon est immédiatement conditionné, après son prélèvement, dans un double emballage individuel étanche.

Les informations sur toutes les conditions existantes au moment du prélèvement susceptibles d'influencer l'interprétation des résultats des analyses (environnement du matériau, contamination éventuelle, etc.) seront, le cas échéant, mentionnées dans la fiche d'identification et de cotation en annexe.

Liste des écarts, adjonctions ou suppression d'information de la norme NFX 46-020 - Août 2017 : Aucun

Sens du repérage pour évaluer un local :



## G RAPPORTS PRECEDENTS

Date	Référence	Société	Objet	Conclusions
28/12/2017	25393 HABITAT DE LA VIENNE A	DIAG HABITAT	Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux	Dans le cadre de la mission décrit en tête de rapport, il a été repéré des matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante : après analyse, ils ne contiennent pas d'amiante»

## H RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE

### LISTE DES PIECES VISITEES/NON VISITEES ET JUSTIFICATION

N°	Local / partie d'immeuble	Etage	Visitée	Justification
1	Entrée/Couloir	RDC	OUI	
2	Cuisine	RDC	OUI	
3	Garage	RDC	OUI	
4	Séjour	RDC	OUI	
5	Salon	RDC	OUI	
6	Chambre n°1	RDC	OUI	
7	Chambre n°2	RDC	OUI	
8	Salle de Bains	RDC	OUI	
9	WC	RDC	OUI	
10	Débarras n°1	RDC	OUI	
11	Débarras n°2	RDC	OUI	
12	Combles	1er étage	OUI	
13	Jardin	Extérieur	OUI	
14	Façades	Extérieur	OUI	
15	Appentis	Extérieur	OUI	

**DESCRIPTION DES REVETEMENTS EN PLACE AU JOUR DE LA VISITE**

N° Local	Local / Partie d'immeuble	Etage	Elément	Zone	Revêtement
1	Entrée/Couloir	RDC	Mur	A, B, C, D, E, F, G, H, I, J	Plâtre - Papier peint
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Carrelage - Non peint
			Plinthes	Toutes zones	Bois - Peinture
			Porte n°1 - Dormant intérieur	A	PVC - Non peint
			Porte n°1 - Ouvrant intérieur	A	PVC - Non peint
			Porte n°2 - Dormant intérieur	B	Métal - Peinture
			Porte n°2 - Ouvrant intérieur	B	Bois - Peinture
			Porte n°3 - Dormant intérieur	C	Métal - Peinture
			Porte n°3 - Ouvrant intérieur	C	Bois - Peinture
			Porte n°4 - Dormant intérieur	C	Métal - Peinture
			Porte n°4 - Ouvrant intérieur	C	Bois - Peinture
			Porte n°5 - Dormant intérieur	C	Métal - Peinture
			Porte n°5 - Ouvrant intérieur	C	Bois - Peinture
			Porte n°6 - Dormant intérieur	E	Métal - Peinture
			Porte n°6 - Ouvrant intérieur	E	Bois - Peinture
			Porte n°7 - Dormant intérieur	G	Métal - Peinture
			Porte n°7 - Ouvrant intérieur	G	Bois - Peinture
Porte n°8 - Dormant intérieur	H	Métal - Peinture			
Porte n°8 - Ouvrant intérieur	H	Bois - Peinture			
Porte n°9 - Dormant intérieur	H	Métal - Peinture			
Porte n°9 - Ouvrant intérieur	H	Bois - Peinture			
2	Cuisine	RDC	Mur	A, B, C	Plâtre - Peinture et faïence
			Mur	D	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Carrelage - Non peint
			Plinthes	Toutes zones	Bois - Peinture
			Porte n°1 - Dormant intérieur	A	Métal - Peinture
			Porte n°1 - Ouvrant intérieur	A	Bois - Peinture
			Porte n°2 - Dormant intérieur	C	Bois - Peinture
			Porte n°2 - Ouvrant intérieur	C	Bois - Peinture
			Fenêtre - Dormant et ouvrant extérieurs	B	PVC - Non peint
			Fenêtre - Dormant et ouvrant intérieurs	B	PVC - Non peint
			Fenêtre - Volets	B	PVC - Non peint
3	Garage	RDC	Mur	A, B, C, D	Parpaing - Non peint
			Plancher	Sol	Béton - Non peint
			Porte n°1 - Dormant intérieur	A	Métal - Peinture
			Porte n°1 - Ouvrant intérieur	A	Bois - Peinture
			Porte n°2 - Dormant intérieur	B	Métal - Non peint
			Porte n°2 - Ouvrant intérieur	B	Métal - Peinture
			Porte n°3 - Dormant intérieur	D	PVC - Non peint
			Porte n°3 - Ouvrant intérieur	D	PVC - Non peint
			Charpente	Plafond	Bois - Mousse synthétique
			Couverture	Toiture	Tuiles - Terre-cuite
4	Séjour	RDC	Mur	A, B, C, D	Plâtre - Papier peint
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plinthes	Toutes zones	Bois - Peinture
			Porte - Dormant intérieur	A	Métal - Peinture
			Porte - Ouvrant intérieur	A	Bois - Peinture
			Porte-fenêtre n°1 - Dormant et ouvrant extérieurs	C	PVC - Non peint
			Porte-fenêtre n°1 - Dormant et ouvrant intérieurs	C	PVC - Non peint
			Porte-fenêtre n°1 - Volets	C	PVC - Non peint
			Porte-fenêtre n°2 - Dormant et ouvrant extérieurs	D	PVC - Non peint
			Porte-fenêtre n°2 - Dormant et ouvrant intérieurs	D	PVC - Non peint

Amiante

120289 HABITAT DE LA VIENNE A 715

SARL au capital de 15 000 € | RCS 493 016 257 | NAF 7120 B

contact@diag-habitat.com | www.groupediaghabitat.com

**Royan**  
1 Bd Baillet  
17200 ROYAN  
05 46 08 36 10

**Poitiers**  
30 Bd Solférino  
86000 POITIERS  
05 49 11 16 90

**Tours**  
90 bis rue Edouard Vaillant  
37000 TOURS  
02 47 44 41 88

**Bordeaux**  
152 rue Mondenard  
33000 BORDEAUX  
05 57 59 17 29

**Nantes**  
7 rue du 3ème Dragon  
44000 NANTES  
02 40 35 74 84

**Limoges**  
37 rue Barthélemy Thimonnier  
87280 LIMOGES  
05 19 08 02 45

N° Local	Local / Partie d'immeuble	Étage	Élément	Zone	Revêtement
			ouvrant intérieurs		
			Porte-fenêtre n°2 - Volets	D	PVC - Non peint
5	Salon	RDC	Mur	A, B, C, D	Plâtre - Papier peint
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plinthes	Toutes zones	Bois - Peinture
			Porte-fenêtre - Dormant et ouvrant extérieurs	B	PVC - Non peint
			Porte-fenêtre - Dormant et ouvrant intérieurs	B	PVC - Non peint
			Porte-fenêtre - Volets	B	PVC - Non peint
			Porte - Dormant intérieur	D	Métal - Peinture
			Porte - Ouvrant intérieur	D	Bois - Peinture
6	Chambre n°1	RDC	Mur	A, B, C, D	Plâtre - Papier peint
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plinthes	Toutes zones	Bois - Peinture
			Porte - Dormant intérieur	A	Métal - Peinture
			Porte - Ouvrant intérieur	A	Bois - Peinture
			Porte-fenêtre - Dormant et ouvrant extérieurs	C	PVC - Non peint
			Porte-fenêtre - Dormant et ouvrant intérieurs	C	PVC - Non peint
			Porte-fenêtre - Volets	C	PVC - Non peint
7	Chambre n°2	RDC	Placard	A	Bois - Peinture
			Mur	A, B, C, D	Plâtre - Papier peint
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Porte - Dormant intérieur	A	Métal - Peinture
			Porte - Ouvrant intérieur	A	Bois - Peinture
			Placard	A	Bois - Peinture
			Fenêtre - Dormant et ouvrant extérieurs	C	PVC - Non peint
			Fenêtre - Dormant et ouvrant intérieurs	C	PVC - Non peint
8	Salle de Bains	RDC	Fenêtre - Volets	C	PVC - Non peint
			Mur	A, B, F	Plâtre - Peinture
			Mur	C, D, E	Plâtre - Peinture et faïence
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Carrelage - Non peint
			Plinthes	Toutes zones	Bois - Peinture
			Porte - Dormant intérieur	A	Métal - Peinture
			Porte - Ouvrant intérieur	A	Bois - Peinture
			Fenêtre - Dormant et ouvrant extérieurs	D	PVC - Non peint
			Fenêtre - Dormant et ouvrant intérieurs	D	PVC - Non peint
9	WC	RDC	Fenêtre - Volets	D	PVC - Non peint
			Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Carrelage - Non peint
			Plinthes	Toutes zones	Bois - Peinture
			Porte - Dormant intérieur	A	Métal - Peinture
10	Débarras n°1	RDC	Porte - Ouvrant intérieur	A	Bois - Peinture
			Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plinthes	Toutes zones	Bois - Peinture
11	Débarras n°2	RDC	Porte - Dormant intérieur	A	Métal - Peinture
			Porte - Ouvrant intérieur	A	Bois - Peinture
			Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plinthes	Toutes zones	Bois - Peinture

Amiante

N° Local	Local / Partie d'immeuble	Etage	Elément	Zone	Revêtement
12	Combles	1er étage	Plancher	Sol	Carrelage - Non peint
			Mur	A, B, C, D	Bois - Non peint
			Plancher	Sol	Placoplâtre - Laine minérale
			Charpente	Plafond	Fermettes bois - Non peint
			Couverture	Toiture	Tuiles - Terre-cuite
13	Jardin	Extérieur	Plancher	Sol	Pelouse, terrasse bois - Non peint
14	Façades	Extérieur	Mur	Toutes zones	Parpaing - Crépi peint
			Mur	Toutes zones	Descentes d'eau pluviale - Métal
15	Appentis	Extérieur	Mur	A, B	Parpaing - Crépi peint
			Plafond	Plafond	Lambris bois - Peinture
			Plancher	Sol	Bitume - Non peint
			Couverture	Toiture	Tuiles - Terre-cuite

**LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, SUR DECISION DE L'OPERATEUR**

Néant

**LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, APRES ANALYSE**

Néant

**LA LISTE DES MATERIAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE, MAIS N'EN CONTENANT PAS.**

N° Local	Local / partie d'immeuble	Etage	Elément	Zone	Matériau / Produit	Référence prélèvement	Critère de décision
4	Séjour	RDC	Plancher	Sol	Dalles de sol + colle - Non peint		Document consulté
5	Salon	RDC	Plancher	Sol	Dalles de sol + colle - Non peint		Document consulté
6	Chambre n°1	RDC	Plancher	Sol	Dalles de sol + colle - Non peint		Document consulté
7	Chambre n°2	RDC	Plancher	Sol	Dalles de sol + colle - Non peint		Document consulté
10	Débaras n°1	RDC	Plancher	Sol	Dalles de sol + colle - Non peint		Document consulté

**RESULTATS HORS CHAMP D'INVESTIGATION (matériaux non visés par la liste A ou la liste B de l'annexe 13/9 du code de la santé publique)**

Néant

**LEGENDE**

<b>Présence</b>	<b>A</b> : Amiante	<b>N</b> : Non Amianté	<b>a?</b> : Probabilité de présence d'Amiante	
<b>Etat de dégradation des Matériaux</b>	<b>F, C, FP</b>	<b>BE</b> : Bon état	<b>DL</b> : Dégradations locales	<b>ME</b> : Mauvais état
	<b>Autres matériaux</b>	<b>MND</b> : Matériau(x) non dégradé(s)		<b>MD</b> : Matériau(x) dégradé(s)
<b>Obligation matériaux de type Flocage, calorifugeage ou faux-plafond</b> (résultat de la grille d'évaluation)	<b>1</b> Faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation			
	<b>2</b> Faire réaliser une surveillance du niveau d'empoussièrement			
	<b>3</b> Faire réaliser des travaux de retrait ou de confinement			
<b>Recommandations des autres matériaux et produits.</b> (résultat de la grille d'évaluation)	<b>EP</b> Evaluation périodique			
	<b>AC1</b> Action corrective de premier niveau			
	<b>AC2</b> Action corrective de second niveau			

Amiante

## COMMENTAIRES

Néant

## I ELEMENTS D'INFORMATION

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérigènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires), et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales).

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.

Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation.

Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit.

Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes, renseignez-vous auprès de votre mairie ou votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous consultez la base de données «déchets» gérée par l'ADEME directement accessible sur le site Internet [www.sinoe.org](http://www.sinoe.org)

**ANNEXE 1 – FICHE D'IDENTIFICATION ET DE COTATION**

**ELEMENT : Plancher**

Emplacement



<b>Nom du client</b>	<b>Numéro de dossier</b>	<b>Pièce ou local</b>
HABITAT DE LA VIENNE	120289 HABITAT DE LA VIENNE	RDC - Séjour
<b>Matériau</b>	<b>Date de prélèvement</b>	<b>Nom de l'opérateur</b>
Dalles de sol + colle - Non peint		LEBRAULT Cyril
<b>Localisation</b>		
Plancher - Sol		
<b>Résultat amiante</b>		
absence d'amiante		

**ELEMENT : Plancher**

Emplacement



<b>Nom du client</b>	<b>Numéro de dossier</b>	<b>Pièce ou local</b>
HABITAT DE LA VIENNE	120289 HABITAT DE LA VIENNE	RDC - Salon
<b>Matériau</b>	<b>Date de prélèvement</b>	<b>Nom de l'opérateur</b>
Dalles de sol + colle - Non peint		LEBRAULT Cyril
<b>Localisation</b>		
Plancher - Sol		
<b>Résultat amiante</b>		
absence d'amiante		

<b>ELEMENT : Plancher</b>		
Emplacement		
		
<b>Nom du client</b>	<b>Numéro de dossier</b>	<b>Pièce ou local</b>
HABITAT DE LA VIENNE	120289 HABITAT DE LA VIENNE	RDC - Chambre n°1
<b>Matériau</b>	<b>Date de prélèvement</b>	<b>Nom de l'opérateur</b>
Dalles de sol + colle - Non peint		LEBRAULT Cyril
Localisation		
Plancher - Sol		
Résultat amiante		
absence d'amiante		

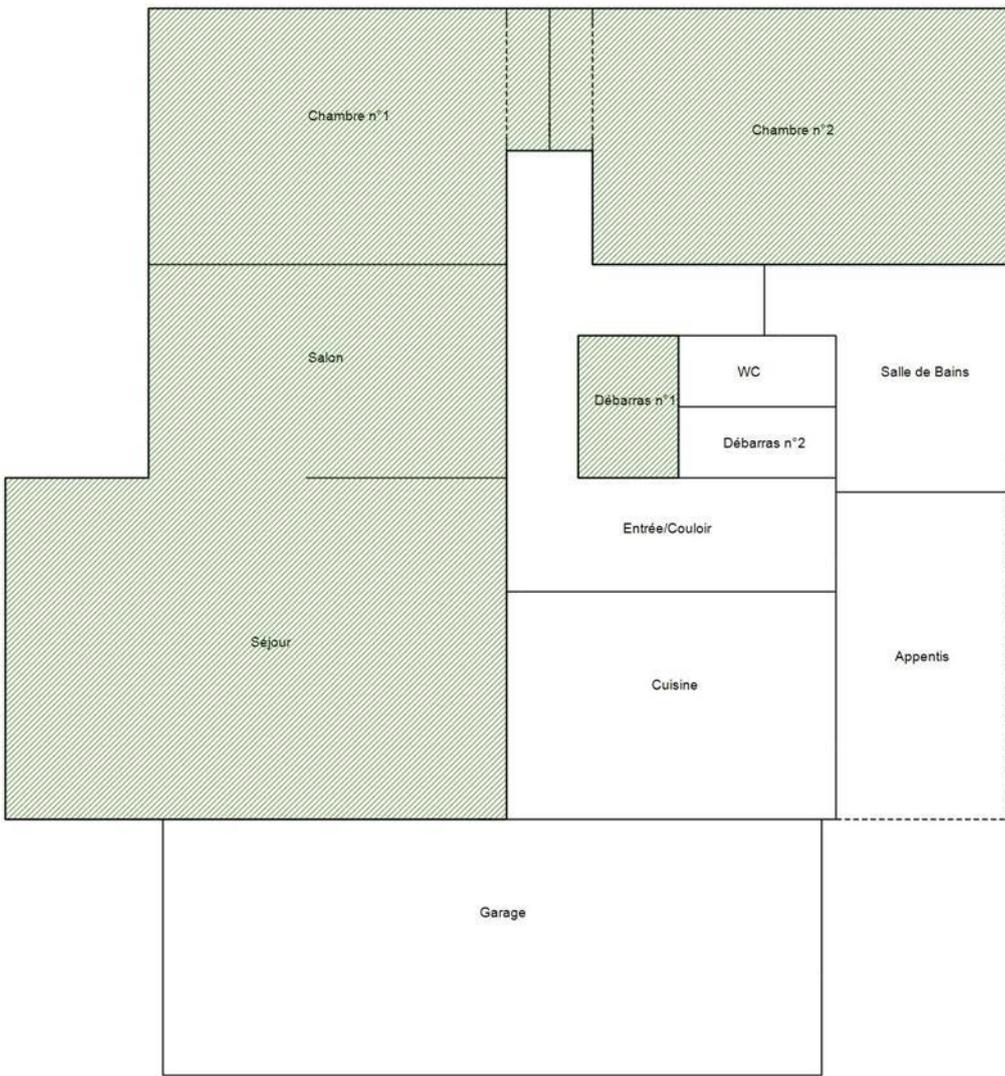
<b>ELEMENT : Plancher</b>		
Emplacement		
		
<b>Nom du client</b>	<b>Numéro de dossier</b>	<b>Pièce ou local</b>
HABITAT DE LA VIENNE	120289 HABITAT DE LA VIENNE	RDC - Chambre n°2
<b>Matériau</b>	<b>Date de prélèvement</b>	<b>Nom de l'opérateur</b>
Dalles de sol + colle - Non peint		LEBRAULT Cyril
Localisation		
Plancher - Sol		
Résultat amiante		
absence d'amiante		

<b>ELEMENT : Plancher</b>		
<b>Emplacement</b>		
		
Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
HABITAT DE LA VIENNE	120289 HABITAT DE LA VIENNE	RDC - Débarras n°1
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Dalles de sol + colle - Non peint		LEBRAULT Cyril
<b>Localisation</b>		
Plancher - Sol		
<b>Résultat amiante</b>		
absence d'amiante		

Amiante

**ANNEXE 2 – CROQUIS**

PLANCHE DE REPERAGE USUEL				Adresse de l'immeuble :	3 cité de Lusigny 86350 USSON-DU-POITOU
N° dossier :	120289 HABITAT DE LA VIENNE				
N° planche :	1/1	Version : 0	Type : Croquis		
Origine du plan :	Cabinet de diagnostics				

■ Dalles de sol et colle non amiantées suite au résultat d'analyse d'un rapport précédent

**RDC**

Amiante

**ANNEXE 3 – ZONES PRESENTANT DES SIMILITUDES D'OUVRAGES**

Aucune (Absence d'amiante)